

DELIBERATION N° D.2020.07.21 **du Conseil communautaire du 7 juillet 2020**

Associations patrimoniales :

- du plateau de Saclay et des vallées alentours (Terre & Cité)

- de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets (APPVPA).

Comité de programmation du groupe d'action local (GAL) du plateau de Saclay
(programme LEADER 2014-2020).

Désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles
Grand Parc pour la mandature 2020-2026.

Date de la convocation : 1 juillet 2020
Date d'affichage : 9 juillet 2020
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : Charles RODWELL
Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Marie BOELLE, M. Fabien BOUGLE, Mme Annick BOUQUET, Mme Sonia BRAU, M. Philippe BRILLAULT, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAINARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Christophe KONSDORFF, Mme Magali LAMIR, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Florence MELLOR, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Valérie PECRESSE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Jean-Michel ISSAKIDIS.
Mme Laurence AUGERE (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), Mme Christine CARON (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.5211-1 ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu le règlement n° 1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fond européen agricole pour le développement rural ;

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 du Grand Paris, portant création d'une zone de protection des espaces naturels agricoles et forestiers (ZPNAF) sur le plateau de Saclay et ses vallées ;

Vu le décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013, qui délimite la zone de protection naturelle agricole et forestière (ZPNAF) ;

Vu les délibérations n° 2012-10-09 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 2 octobre 2012 portant sur l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'Association patrimoniale de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets (APPVPA) et la désignation d'un représentant, et n° 2012-12-12 du 4 décembre 2012 portant sur l'adhésion de la communauté d'agglomération à l'Association patrimoniale du plateau de Saclay et des vallées alentours (Terre & Cité) et la désignation d'un représentant ;

Vu la délibération n°2013-12-17 du Conseil communautaire du 10 décembre 2013 portant sur l'octroi d'une subvention à l'association patrimoniale du plateau de Saclay et ses vallées alentours, désignée Terre & Cité pour la candidature LEADER ;

Vu la délibération n° 2015.10.06 du Conseil Communautaire du 13 octobre 2015 relative à la mise en place du programme LEADER 2014-2020, à la constitution d'un groupe d'action locale (GAL) sur le plateau de Saclay et ses vallées attenantes et à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le courrier du 22 décembre 2014, portant sur une demande de soutien de l'association Terre et Cité à la candidature du programme européen LEADER ;

Vu la sélection de la candidature du groupe d'action local (GAL) du plateau de Saclay, portée par Terre & Cité, au programme de fonds européens LEADER le 7 juillet 2015 ainsi que l'enveloppe financière de 1,239 millions d'euros attribuée au territoire ;

Vu les statuts en vigueur de Terre & Cité et de l'APPVPA ;

Vu les statuts en vigueur de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

● **L'Association patrimoniale du plateau de Saclay et des vallées alentours (Terre & Cité) :**

L'association vise à pérenniser, promouvoir et développer une agriculture de qualité sur le plateau de Saclay et ses vallées, et de préserver et mettre en valeur le patrimoine associé : naturel, forestier, bâti, hydraulique, culturel.

Pour atteindre cet objectif, Terre & Cité anime un espace d'échange entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire et réalise des projets concrets : soutien de projets agricoles, actions pédagogiques, outils de communication et de découverte du territoire etc.

Le périmètre d'intervention de l'association correspondant à l'entité agricole du Plateau de Saclay, 6 communes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sont concernées : Bièvres, Buc, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas et Toussus-le-Noble.

En vertu de l'article 5 des statuts de l'association, l'assemblée générale de l'association est composée de membres adhérents, personnes physiques ou morales du territoire du plateau de Saclay et des vallées alentours, répartis en 4 collèges :

- le collège des élus, appelé « 1^{er} Collège », comprenant les représentants des communes ayant une partie de leur territoire sur le plateau de Saclay ou les vallées alentours et des intercommunalités concernées par le territoire (notamment la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc), ainsi que les conseillers généraux des cantons du territoire et les députés des circonscriptions du territoire ;
- le collège des entrepreneurs qui contribuent au paysage, appelé « 2^{ème} Collège », regroupant les agriculteurs, paysagistes, pépiniéristes, maraîchers, etc. au titre de leur entreprise ;
- le collège des associations, appelé « 3^{ème} Collège », regroupant toutes les associations qui contribuent à l'animation, à la protection et à la réflexion concernant le plateau de Saclay et les vallées alentours. Seules les associations peuvent appartenir à ce collège et non leur regroupement ;
- le collège de la société civile, appelé « 4^{ème} Collège », rassemblant des représentants des mondes universitaire, scientifique, économique, des personnalités qualifiées et des particuliers.

A ce titre, toute personne morale peut disposer d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant, qu'elle nomme au moment de son adhésion annuelle.

Il appartient donc à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant appelé à siéger au sein de cette association pour la

mandature 2020-2026.

• **L'Association patrimoniale de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets (APPVPA) :**

Créée en 2004, cette association a pour objet de créer un espace de communication pour faire se rencontrer, puis rassembler, les personnes physiques et morales représentatives des différents intérêts locaux, afin de réfléchir, étudier et formuler des propositions visant à l'établissement d'un projet de développement durable, commun aux agriculteurs et aux citoyens, sur les territoires de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets, en faisant toutes propositions nécessaires aux collectivités territoriales et notamment aux instances communales, intercommunales de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets chargées, en particulier, de l'élaboration du ou des schéma(s) de cohérence territoriale (SCOT) des territoires, et de leur application.

L'Association pourra seule ou en partenariat, accompagner tout projet ou mener toute action concertant l'agriculture et la ville avec le souci de l'environnement pour la préservation des paysages et des espaces naturels et agricoles, la valorisation du bâti agricole et la volonté du développement de l'identité culturelles sur lesdits territoires.

5 communes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sont concernées : Bailly, Fontenay-le-Fleury, Noisy-le-Roi, Rennemoulin et Saint Cyr-l'Ecole.

L'article 5 des statuts de l'APPVPA prévoit que l'assemblée générale est composée de membres adhérents, personnes physiques ou morales des territoires de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets, réparties en 3 collèges :

- le collège des élus, appelé « 1^{er} Collège », comprenant les représentants des communes (un titulaire et un suppléant), éventuellement regroupées en Etablissement Public de coopération intercommunale (EPCI), du Département, de la Région et les parlementaires concernés ;
- le collège des agriculteurs, appelé « 2^{ème} Collège », regroupant les agriculteurs à titre personnel et ceux mandatés par la chambre d'agriculture ;
- le collège des autres activités : associations, particuliers, artisans et entreprises du territoire, appelé « 3^{ème} Collège ».

Le Conseil communautaire doit donc procéder en son sein à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour cette nouvelle mandature.

• **Groupe d'action locale (GAL) du plateau de Saclay :**

En 2014, l'association Terre & Cité s'est déclarée candidate au Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) dans le cadre du programme Liaison entre action de développement de l'économie rurale (LEADER), qui est un dispositif visant à renforcer ou à concevoir une stratégie locale de développement dans laquelle s'inscrit un programme d'actions pour le territoire. La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a apporté son soutien financier à l'élaboration de cette candidature par l'octroi d'une subvention. Le 7 juillet 2015, la région Ile-de-France, en tant qu'autorité de gestion FEADER a retenu la candidature du territoire du plateau de Saclay.

Le programme d'actions du LEADER du plateau de Saclay s'articule autour de trois axes stratégiques:

- un cœur agricole dynamique et durable pour ce territoire périurbain,
- un territoire partagé qui révèle ses richesses,
- le plateau de Saclay, laboratoire agriurbain des territoires de demain.

La mise en œuvre de ce dispositif est portée par un groupe d'action locale (GAL), composé d'un comité de programmation où figurent des acteurs privés et des acteurs publics. Dans ce cadre, un représentant de Versailles Grand Parc ou son suppléant est amené à siéger au sein de cette instance décisionnelle, qui valide les projets en cohérence avec la stratégie locale de développement du GAL du plateau de Saclay.

Dans ce cadre, il appartient à l'assemblée délibérante de l'Agglomération de désigner son représentant titulaire et son représentant suppléant, appelés à siéger au sein du groupe d'action locale (GAL) du plateau de Saclay.

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les votes ont lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

Les candidats sont appelés à se faire connaître.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation des représentants titulaires et suppléants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour siéger au sein de l'Association patrimoniale du plateau de Saclay et des vallées alentours (Terre & Cité), de l'Association patrimoniale de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets (APPVPA) et du comité de programmation du groupe locale (GAL) du plateau de Saclay, au titre de la mandature 2020-2026;
- 2) de désigner les représentants suivants de la communauté d'agglomération au sein de l'assemblée générale de Terre & Cité ;

Titulaire	Suppléant
Emmanuel LION	Charles RODWELL

- 3) de désigner les représentants suivants de la communauté d'agglomération au sein de l'assemblée générale de l'APPVPA :

Titulaire	Suppléant
Charles RODWELL	Emmanuel LION

- 4) de désigner les représentants suivants de la communauté d'agglomération au sein du comité de programmation du groupe d'action locale (GAL) du plateau de Saclay :

Titulaire	Suppléant
Gilles CURTI	Olivier LUCAS

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 70

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 74 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 71 voix , 2 voix contre (Monsieur Renaud ANZIEU, Monsieur Fabien BOUGLE.) , 1 abstention (Madame Anne-France SIMON.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.